

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, Présidente.

Etaient présents :

Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, Mme MORTAGNE Isabelle, M. PYCK Dominique, Mme ARTHON Agnielle, Mme GAULARD Christelle, M. ANTY Olivier, M. LEONARD Dany, LACOSTE Stéphane, M. LE BON Bernard, , Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. LESUEUR Olivier, Mme PINTAS Maria, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme STAWARZ Léa, Mme CIMAN Anna-Maria, M. BOISSIERE Michel, Mme GORON Véronique, Patrick PREMEL

Pouvoirs : donnés en début de séance

M. Jean-Michel APARICIO donne pouvoir à M. Pascal REBEYROLLE
M. Samir LAMOURI donne pouvoir à M. Dominique PYCK
Mme Sandra DOISON donne pouvoir à Mme Agnielle ARTHON
M. Xavier RENOUE donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD
Mme MWONGERA Emmanuelle donne pouvoir à M. LE BON Bernard
M. DEIVASSAGAYAME Antoine donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
M. FOUQUE Bruno donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth
Mme MAZUREK Audrey donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme AMEAO Ermelinda donne pouvoir à M. Patrick PREMEL
M. VAUCHEL Didier donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim (arrivé à 19h36)
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
M. AZZA Hassan donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. AOUDJ Karim donne pouvoir à M. BOISSIERE Michel

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 20/04/ 2026
- Date d'affichage : 17/04/2026
- Nombre de membres en exercice : 43
- Nombre de membres présents : 30
- Nombre de pouvoirs : 14 en début de séance, puis 13 à partir de 19H36
- Nombre d'absents : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2026-013 : Budget CCHVO – Affectation du résultat 2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique 2025 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

Vu le Budget Primitif 2026,

Vu le projet de Budget Supplémentaire 2026 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

Considérant l'obligation d'affecter, par délibération, les résultats 2025 au Budget Supplémentaire 2026,

Considérant la proposition d'affectation comme suit :

- Reporter le résultat cumulé de la section d'investissement 2025 de 9 511 905,07 €uros : Recette au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- Ne pas reporter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2025 : Compte 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »
- Affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2025, soit 3 326 632,47 €uros en section d'investissement : Recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au Budget Supplémentaire de la CCHVO 2026 en sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

SECTION	COMPTE	MONTANT
INVESTISSEMENT	Recettes - 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	9 511 905,07 €uros
FONCTIONNEMENT	Recettes - 002 : « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté »	0,00 €uro
INVESTISSEMENT	Recettes - 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	3 326 632,47 €uros
	TOTAL	12 838 537,54 €uros

Article 2 : **INDIQUE** que les restes à réaliser 2025 inscrits en report au Budget Supplémentaire 2026 s'élèvent à :


- o Dépenses : 831 455,87 Euros
- o Recettes : 479 882,82 Euros

Adoptée par :

42 voix pour

1 abstention (M. PREMEL Patrick)

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,


Catherine BORGNE
Présidente



Martine LEGRAND
Secrétaire de séance



Rendu exécutoire le : **29 AVR. 2026**
Affiché le : **29 AVR. 2026**
Publié le : **29 AVR. 2026**

Signé - par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).